

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MAI 2012

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 14 mai 2012 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 9 mai 2012.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés :

Gilbert SEYLLER donne procuration à Joseph MEMHELD

Michaël MULLER donne procuration à Rachel GRUSSENMEYER

Christophe KNOBLOCH donne procuration à Christian SCHAUNER

Jeannot LOOS donne procuration à Huguette BARONDEAU

Secrétaire de séance : Huguette BARONDEAU

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

### Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 avril 2012
2. Présentation du nouveau site internet par Yann Bernhard
3. Elections législatives – Etablissement du bureau de vote
4. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion
5. Investissements
  - a) Aire de remplissage – attribution du lot 2
  - b) Achat éventuel de la Jungo Jet 3500
6. Opération « 1 fruit pour la récré »
7. Demande de subvention A.M.A.N 67
8. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
  - a) Statuts
  - b) Définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence voirie
9. Urbanisme
  - a) Vente de terrain – Lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche
  - b) Régularisation de limites de propriétés
  - c) Acquisition d'un chemin rural de l'Association Foncière
10. Divers
  - a) Droit de préemption
  - b) Agendas Infocom
  - c) Invitation à la fête annuelle de la Providence

***En hommage à Monsieur Henri SCHAUNER, ancien maire décédé le 24 mars 2012,  
le Conseil Municipal a observé une minute de silence.***

**1. Adoption du procès verbal de la séance du 2 avril 2012**

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 2 avril 2012. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Présentation du nouveau site internet par Yann Bernhard**

M. Yann Bernhard a fait la présentation du nouveau site Internet de la commune qui sera mis en œuvre rapidement. Il a expliqué le choix des couleurs, des visuels, le mode de fonctionnement et de navigation. Il est convenu que les premières pages du bulletin paroissial pourront être mises en ligne également par le biais de la création d'une rubrique spécifique, ainsi que les documents d'urbanisme tels que le plan du POS ou les règlements des zones.

Adopté.

**3. Elections législatives – Etablissement du bureau de vote**

Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. La présence de tous les conseillers est souhaitée pour le dépouillement.

Le bureau de vote est fixé comme suit pour le premier tour :

<b><i>8 h 00 à 10 h 00</i></b>	1. André KRETZ 2. Rachel GRUSSENMEYER 3. Jean-Blaise FEIST 4. Justin FAHRNER
<b><i>10h 00 à 12 h 00</i></b>	1. Edith SCHWAB 2. Christophe KNOBLOCH 3. Joseph MEMHELD 4. Eric MEMHELD
<b><i>12 h 00 à 14 h 00</i></b>	1. André KRETZ 2. Jean-Michel STIRMEL 3. Geneviève GROSSHENY 4. Gilbert SEYLLER
<b><i>14 h 00 à 16 h 00</i></b>	1. Jean-Marie BECK 2. Jeannot LOOS 3. Huguette BARONDEAU 4. Gilbert SEYLLER
<b><i>16 h 00 à 18 h 00</i></b>	1. Justin FAHRNER 2. Christian SCHAUNER 3. Jean-Marie BECK 4. Huguette BARONDEAU

Le bureau de vote est fixé comme suit pour le second tour :

<b><i>8 h 00 à 10 h 00</i></b>	1. André KRETZ 2. Rachel GRUSSENMYER 3. Martine FRANTZ 4. Eric MEMHELD
<b><i>10h 00 à 12 h 00</i></b>	1. Edith SCHWAB 2. Christophe KNOBLOCH 3. Joseph MEMHELD 4. Laurent RINGEISEN
<b><i>12 h 00 à 14 h 00</i></b>	1. André KRETZ 2. Dominique HEILIGENSTEIN 3. Jean-Michel STIRMEL 4. Geneviève GROSSHENY
<b><i>14 h 00 à 16 h 00</i></b>	1. Jean-Marie BECK 2. Jeannot LOOS 3. Huguette BARONDEAU 4. Edith SCHWAB
<b><i>16 h 00 à 18 h 00</i></b>	1. Justin FAHRNER 2. André KRETZ 3. Jean-Marie BECK 4. Edith SCHWAB

#### **4. Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 mai 2012 ;

VU l'exposé du Maire;

## **Le Conseil Municipal**

### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance

**AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**DETERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

- pour la santé complémentaire :

Forfait par agent : fourchette de participation de 30 € à 60 € mensuel

Montant brut annuel par agent : 360 à 720 € environ

**ET**

- pour la prévoyance

Forfait par agent : fourchette de participation de 2 € à 5 € mensuel

Montant brut annuel par agent : 24 à 60 € environ

## **5. Investissements**

### **a) Aire de remplissage – attribution du lot 2**

Dans le cadre des travaux à l'aire de remplissage, le lot n° 2 – Electromécanique sera attribué à l'entreprise HYDRAUTECH, la mieux disante, pour la somme de 19 378,07 € HT.

Adopté.

### **b) Achat éventuel de la Jungo Jet 3500**

Le Maire propose de surseoir cet achat. En effet, en raison des montants élevés, il y a lieu de procéder à une publicité préalable afin de recueillir d'autres devis.

## **6. Opération « 1 fruit pour la récré »**

La commune a reçu l'agrément de l'organisme France AgriMer pour l'opération « 1 Fruit pour la récré ». A compter de la rentrée scolaire en septembre 2012, les enfants de l'école bénéficieront d'un fruit par semaine à la récréation du jeudi matin.

Les fruits ou légumes de saison seront préparés et livrés par un fournisseur local. La commune prend en charge la totalité des frais liés à l'opération et perçoit une subvention trimestrielle de 51% du montant des fruits distribués, dans la limite de 15 € par élève. Adopté.

## **7. Demande de subvention A.M.A.N 67**

L'Association pour l'édification d'un Monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord (A.M.A.N 67) sollicite une subvention pour réunir les fonds nécessaires à l'édification de ce monument estimé à 100 000 € environ qui sera implanté à Strasbourg et destiné à honorer la mémoire des alsaciens décédés durant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc. C'est le cas de M. Alfred André KLINGER, né le 04/07/1937 à Colmar, décédé le 27/08/1958 et inhumé à Wittisheim. Il est proposé d'accorder la somme de 200 €. Adopté.

## **8. Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim** **a) Statuts**

**Monsieur le Maire** souligne que dans le cadre de la réflexion menée par la Communauté de Communes pour le maintien de l'exercice des compétences optionnelles et facultatives prévue à l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la volonté politique des exécutifs des deux anciennes Communautés de Communes a été très vite de dépasser cette unique voie pour s'engager de manière volontariste sur la redéfinition complète des compétences via la réécriture des statuts.

Le projet de statuts a été élaboré avec l'ensemble des élus intercommunaux et municipaux des communes membres et a été validé par les services de la Sous-Préfecture. Il a été adopté par le Conseil de Communauté lors de la séance du 29 mars 2012.

Aux termes de l'article L 5214-16 du CGCT, il appartient maintenant aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de se prononcer sur ces statuts à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté. Cette majorité est constituée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L.5211-41-3, L 5214-16 et L 5211-17, L 5214-21, L 5211-41 ; L 5711-4, L 5212-33 et L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2011 portant création de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, par fusion de la Communautés de Communes de Marckolsheim et environs, et de la Communautés de Communes du Grand Ried ;

- ◆ **approuve** le projet de statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale joint à la présente délibération ;
- ◆ **approuve** les transferts de compétence au profit de la Communauté de Communes s'y rapportant ;
- ◆ **prend acte** de la restitution décidée par le Conseil de Communauté le 29 mars 2012 aux communes des compétences précédemment exercées par les deux anciennes Communautés de Communes ne figurant plus dans le projet de statuts à savoir :

❖ Territoire de l'ex CCME :

1. Aménagement des chemins de randonnées et sentiers découvertes sur le territoire communautaires
2. Etude d'aménagement de l'Ile du Rhin
3. Participation au projet d'étude pour la création d'un parc naturel transfrontalier
4. Maîtrise d'œuvre pour le compte des Communes membres de la réalisation de voiries destinées à intégrer la voirie communale
5. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de tiers tels que : EDF, les lotissements, etc

❖ Territoire de l'ex CCGR:

1. Elaboration d'une étude paysagère et environnementale pour les entrées d'agglomérations des communes membres
2. Diagnostic et étude de faisabilité pour la création d'une zone de loisirs sur le ban de la Commune d'Hilsenheim, route d'Ebersmunster
3. Protection du cadre environnemental et lutte contre les atteintes à celui-ci par la mise en place d'une brigade de garde-nature
4. Formation des responsables et bénévoles associatifs
5. Participation aux investissements réalisés par le Département du Bas-Rhin au Collège du Grand Ried à Sundhouse
6. Prise en charge des frais d'occupation de la salle polyvalente de Sundhouse par l'UNSS du Collège de Sundhouse
7. Actions de sensibilisation des publics scolaires à la vie intercommunale
8. Construction d'un fonds historique sur les communes membres

- ◆ **autorise** le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**b) Définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence voirie**

**Monsieur le Maire**, expose que les nouveaux statuts soumis conformément aux dispositions de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à approbation de l'ensemble des communes prévoit que l'exercice de la compétence « *Création, aménagement et entretien voirie* » porte sur la « *Réalisation des travaux de voirie sur les voiries communales classées définies d'intérêt communautaire. Sont exclus les travaux connexes (balayage, déneigement, signalétique verticale, illuminations, mobilier urbain, plantations et espaces verts). Sont par contre inclus le marquage au sol ainsi que les travaux de génie civil et de câblage liés à l'enfouissement des réseaux réalisés avec les concessionnaires.* »

Pour pouvoir remplir pleinement et juridiquement cette compétence, il revient à chaque Conseil Municipal des communes membres de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du CGCT, à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté, sur la définition de cet intérêt dont l'objet consiste en la définition des critères d'intervention de la Communauté de Communes.

La majorité qualifiée requise est constituée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

L'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence « *Création, aménagement et entretien voirie* » pourrait être arrêté comme suit :

« *Sont définies d'intérêt communautaire les voiries communales classées figurant à l'annexe joint.* »

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 5211-5, L5211-41-3, L 5214-14, L 5214-16 et L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant création de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

**Vu** la proposition de statuts ;

**CONSIDERANT** que conformément à la proposition des statuts la Communauté de Communes devrait exercer statutairement et de plein droit à la place de ses communes membres la compétence optionnelle en matière de « *Création, aménagement et entretien de la voirie* » pour la « *Réalisation des travaux de voirie sur les voiries communales classées définies d'intérêt communautaire, excepté les travaux connexes (balayage, déneigement, signalétique verticale, illuminations, mobilier urbain, plantations et espaces verts).* » ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre de cette compétence suppose qu'il soit juridiquement défini l'intérêt communautaire ;

- ◆ **arrête** la proposition de définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice de cette compétence comme suit :

« *Sont définies d'intérêt communautaire les voiries communales classées figurant à l'annexe joint.* »

- ◆ **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

## **9. Urbanisme**

### **a) Vente de terrain – Lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche**

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente du terrain situé dans le lotissement 4<sup>ème</sup> tranche aux personnes qui suivent :

- Parcelle 1025/673, section 22  
Lot n° 3 - superficie de 6,03 ares  
A M. et Mme Steve et Delphine SEYLLER domiciliés 2C rue de l'Usine à Wittisheim (67820)  
Prix : 90 450 € TTC (75 627,09 € HT)

Adopté.

### **b) Régularisation de limites de propriétés**

Dans le cadre de la régularisation des limites de propriété au 3 rue des Iris, il est proposé d'autoriser le Maire à missionner le géomètre pour effectuer les plans et les inscriptions au Livre Foncier et à signer les actes notariés auprès de Me FRERING, notaire à Muttersholtz.  
Adopté.

### **c) Acquisition d'un chemin rural de l'Association Foncière**

Par délibération du 6 juin 2011, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition du chemin AF situé section 40, parcelle 171, d'une surface de 16,74 ares à l'Euro symbolique.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à déléguer signature au profit de M. Justin FAHRNER, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'acte sera dressé par Me GENY à SUNDHOUSE (67920)

Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune.

Adopté.

## **10. Divers**

### **a) Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. Roger SEYLLER à M. Daniel REES, pour l'habitation située section 2, parcelle 103/45 et 105/46, 1 rue des Forgerons et d'une superficie de 3 422m<sup>2</sup>.
- De M. Bernard SIEGEL et Mme Joëlle VISENTIN à Messieurs Hervé METZ et Antoni HALLOT pour l'habitation située section 20, parcelle 154/24, 6 rue du Stade et d'une superficie de 6,47 ares.

### **b) Agendas Infocom**

Le Maire a présenté le principe des agendas Infocom. Ce sont des agendas distribués gratuitement aux administrés et financés par le sponsoring publicitaire des entreprises locales.

Le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, décide ne pas donner suite à ce projet pour l'instant, les commerces locaux n'ayant pas tous les moyens de financer ce type de projet.

### **c) Invitation à la fête annuelle de la Providence**

Le Maire présente une invitation pour les conseillers à la fête annuelle de la Providence qui aura lieu le jeudi 17 mai 2012 à partir de 14 heures et aura pour thème : balade africaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 30 et se clôture par une collation offerte par l'adjoint Justin FAHRNER à l'occasion de ses 60 ans.**

La Secrétaire de séance,  
Huguette BARONDEAU.

Le Maire,  
André KRETZ.